

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20251219-018122025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

Publication : 19/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Ville de Revel

---

## EXTRAIT du registre des délibérations du conseil municipal

---

**Objet : Réaménagement et rénovation énergétique de l'école maternelle Roger Sudre -  
Demandes de financements**

**N° 018.12.2025**

**Rapporteur :**  
**Annie VEAUTE**

L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit du mois de décembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 11 décembre 2025.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 21
- Nombre de pouvoirs : 6
- Votants pouvoirs compris : 27

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1<sup>ère</sup> adjointe, François LUCENA, 2<sup>e</sup> adjoint, Annie VEAUTE, 3<sup>e</sup> adjointe, Michel FERRET, 4<sup>e</sup> adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5<sup>e</sup> adjointe, Jérôme GARCIA, 6<sup>e</sup> adjoint, Martine MARÉCHAL, 7<sup>e</sup> adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8<sup>e</sup> adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FÉVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Robert CLÉRON, Caroline MASSON

Absents excusés

Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Patricia DUSSENTY  
Brigitte BURSON-BRYER a donné procuration à Christelle FEBVRE  
Frédéric GALINIE a donné procuration à Jérôme GARCIA  
Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Pascale CONTE-DUMAS  
Marie ARGENCE a donné procuration à Laurent HOURQUET  
Bertrand JAULIN a donné procuration à Marielle GARONZI  
Rémi DERON-LOUP, Martine FREEMAN,

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

Par délibération en date du 24 juin 2024, le conseil municipal a approuvé le programme de réaménagement et rénovation énergétique de l'école maternelle Roger Sudre.

Ce bâtiment date des années 1960. L'usage des différents espaces ayant évolué au fil des années, une rénovation globale apparaît nécessaire tant sur le volet énergétique que fonctionnel.

Pour mener à bien cette opération inscrite au Contrat de relance et de transition écologique (CRTE), la commune a conclu une convention de mandat avec l'Agence Régionale Aménagement Construction Occitanie (ARAC).

L'école maternelle Roger Sudre compte 5 classes pour 123 enfants. Elle accueille également les enfants dans le cadre des activités périscolaires.

Les objectifs de cette opération de réaménagement et rénovation sont notamment :

- d'améliorer le confort des usagers tant d'un point de vue fonctionnel que technique,
- d'améliorer les performances énergétiques de l'école maternelle,
- d'atteindre les 40% d'économie d'énergie ; le gain attendu permettra de passer d'une classe énergétique C à B.

La consultation des entreprises a été lancé le 17 octobre 2025 et l'attribution des marchés de travaux est prévue pour le mois de mars 2026.

L'autorisation d'urbanisme a été délivrée pour cette opération qui devrait débuter à la fin de la saison scolaire 2025-2026.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>Dépenses en €</b>		<b>Recettes en €</b>	
Travaux	1 629 150,40	Etat - DETR	500 000,00
Imprévus (5%)	81 457,52	Conseil régional Occitanie	50 000,00
		Conseil départemental de la Haute-Garonne	513 000,00
		CAF 31	150 000,00
		Ville de Revel	497 607,92
<b>TOTAL HT</b>	<b>1 710 607,92</b>		<b>1 710 607,92</b>

Pour rappel, les prestations intellectuelles s'élèvent à 369 474,60 € HT soit 443 369,52 € TTC.

Le montant total de cette opération est estimé à 2 080 082,52 € HT soit 2 496 099,02 € TTC.

Sur proposition de madame Annie VEAUTE, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'approuver le programme et le plan de financement des travaux de réaménagement et rénovation énergétique de l'école maternelle Roger Sudre,

- de solliciter les subventions aux taux maximums auprès de l'État et des autres organismes.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.  
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme  
Revel, le 18 décembre 2025

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA